



Rupture de période d'essai : préavis ?

Par **editala**, le **19/04/2009** à **09:45**

Bonjour,

J'ai été embauché le 22 janvier en CDI, ma période d'essai est de 2 mois et a été renouvelée 1 mois, ma période se terminait donc le 22 avril.

Le 16 avril mon patron m'informe qu'il met fin à mon contrat pour raison économique et précise dans la lettre que je serai libre de tout engagement dès le 23 avril.

Lors de cet entretien, il m'indique que si je ne souhaite pas effectuer mon préavis je peux ne pas le faire mais je dois l'en informer.

Après réflexion, je quitte la société le 17/04 au soir, informant oralement la DRH, lui remettant les clés et le badge.

Ai-je d'autres obligations ? mon employeur ne peut il pas se retourner contre moi du fait que je n'ai pas effectué le préavis ? dois-je faire une lettre RAR ?

Merci.

Par **loe**, le **21/04/2009** à **17:47**

Bonjour,

Il aurait mieux valu que vous demandiez un écrit de votre direction, confirmant que vous étiez dispensé d'effectuer le préavis, avant de quitter l'entreprise.